

rant le 30 juin 1906, et pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907, lequel est lu pour la première fois et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier soumet à la Chambre,—Rapport du bureau des visiteurs, Collège militaire Royal, 1906.

La Chambre alors s'ajourne à 11 p.m., jusqu'à 11 a.m., demain.

ROBERT FRANKLIN SUTHERLAND,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Lavergne* (Drummond-Arthabaska)—Jeudi prochain—QUESTION—

1. Est-il à la connaissance du ministre de la Milice et de la Défense que l'*Ordinance Corps* n'a pas jugé à propos d'envoyer au 80^e régiment de Nicolet, à temps pour le dernier camp, les uniformes nouveaux qui lui avaient été demandés par l'officier commandant du régiment le 9 janvier dernier, la dite demande ayant été accordée ?

2. Qui est responsable de l'ordre de "renvoyer aux magasins" les vieux uniformes au mois de juin dernier ?

3. Pourquoi n'a-t-on pas renvoyé de nouveaux uniformes et fourniments pour prendre la place de ceux que l'on ordonnait de "renvoyer" ?

M. *Reid* (Grenville)—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat indiquant tous les montants payés par le gouvernement pour toute fin quelconque, allocation ou salaire, au juge Dugas, du Yukon, chaque année depuis sa nomination comme juge du dit district.

Aussi, copie de toute correspondance et de tous papiers à ce sujet.

Aussi, copie de toute correspondance et de tous papiers concernant toute réclamation du gouvernement au sujet de ces paiements ou de paiements faits par erreur ou en excès des sommes dues.

Et aussi, copie de toute correspondance et de tous papiers concernant toute poursuite intentée par le gouvernement en recouvrement des dits paiements ou de partie d'iceux, et copie des pièces du dossier judiciaire et du jugement rendu dans l'espèce.

No 85.

OTTAWA, MARDI, 10 JUILLET 1906.

2^e Session, 10^{me} Parlement, 6^e Édouard VII, 19

PROCES-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le R
1906